

Remplacement de la production de chaleur du collège de l'Arzillier

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis n° 2006/8

Lausanne, le 23 février 2006

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 391'000.—, en vue du remplacement en urgence de la production de chaleur du complexe scolaire de l'Arzillier à Epalinges. Le financement de ce crédit est intégralement pris en charge par le fonds du développement durable "Agenda 21".

2. Préambule

Le collège de l'Arzillier, situé sur le territoire de la commune d'Epalinges, a été construit en 1975, en remplacement d'un bâtiment datant du début du XX^{ème} siècle, dont l'état de vétusté avait incité la Direction des écoles à demander, dès 1968, sa transformation ou sa rénovation. Le bâtiment actuel comprend 8 classes, une cuisine de production et un réfectoire permettant d'accueillir environ 80 élèves. Les activités scolaires, favorisées par les lieux proches de la nature et de la forêt, s'adressent en particulier à des enfants nécessitant une prise en charge pédagogique personnalisée ainsi qu'un encadrement éducatif. Issues des anciennes classes lausannoises dites "de plein air", ces classes s'appellent aujourd'hui "classes vertes". Elles sont destinées à des enfants de niveau primaire ayant des difficultés affectives, relationnelles, familiales ou sociales qui se traduisent par des problèmes de comportement ou par une adaptation scolaire difficile. Les bâtiments sont également occupés pendant les vacances scolaires comme centres aérés avec la prise en charge des enfants durant la journée.

3. Etat des installations techniques

L'installation de chauffage actuelle alimentée au mazout a été construite en 1975. Cette installation a donc plus de trente ans et il est normal qu'elle donne depuis quelques années des signes de faiblesse. La situation s'est singulièrement dégradée au cours des deux dernières années et l'état de l'installation est

devenu critique en automne 2005. Le remplacement de l'ensemble du système est aujourd'hui indispensable. Les normes d'émission ne sont plus respectées et les réglages ne permettent plus un fonctionnement respectueux de l'environnement.

4. Descriptif des travaux

Le projet présenté a été élaboré en respectant les directives en matière d'économie, de diversification des énergies et de lutte contre la pollution de l'air.

Deux générateurs (chaudières) à granulés de bois seront installés. Ils seront réglés en fonction de la charge en agissant sur deux alimentateurs automatiques par vis sans fin.

Le local citerne actuel sera adapté et fonctionnera dans le futur comme réservoir à granulés. Le remplissage de cette soute se fera par deux orifices adaptés à l'emplacement du remplissage actuel de la citerne à mazout.

La batterie de distribution de chauffage sera également renouvelée. Les nouvelles pompes de circulation installées seront à faibles consommations d'énergie.

La production d'eau chaude de type conventionnel sera reliée en outre à une installation de capteurs solaires thermiques. Cette solution devrait permettre la mise hors service des chaudières à bois durant la saison d'été.

Une régulation par des automates de télégestion sera installée. Le contrôle des installations sera donc supervisé à distance par le service gaz & cad (division énergie).

Les travaux sont prévus durant l'été 2006 et devraient durer environ 4 mois.

5. Aspects financiers

5.1 Coût des travaux

Calculé en grande partie sur des soumissions rentrées, le coût des travaux s'établit de la manière suivante :

CFC	Désignation des travaux	francs
14	Démontage divers, évacuation	20'000.—
21	Aménagements intérieurs chaufferie (soute à pellets - maçonnerie)	38'000.—
23	Installations électriques, régulation - tableaux	44'000.—
24	Installation de chauffage	220'000.—
25	Installations sanitaires	7'000.—
27	Aménagements intérieurs (menuiserie - peinture, nettoyage)	22'000.—
29	Honoraires ingénieurs CVS + E	25'000.—
6	Divers et imprévus	15'000.—
TOTAL H.T. :		391'000.—

5.2 Financement du projet

En raison du caractère novateur du projet, son financement est intégralement assuré par le fonds du développement durable "Agenda 21".

5.3 Plan des investissements

Ce projet devait être inclus dans le 4^e crédit-cadre d'assainissement des bâtiments scolaires qui sera proposé en 2007. La dégradation rapide et soudaine en automne 2005 de l'installation de production de chaleur a rendu indispensable une reprise immédiate des études de rénovation. Cet objet n'a donc pu être inscrit au plan des investissements 2006 et 2007.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2006/8 de la Municipalité, du 23 février 2006;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 391'000.— destiné au remplacement de la production de chaleur du collège de l'Arzillier;
2. d'amortir ledit crédit par un prélèvement de fr 391'000.— sur le fonds du développement durable "Agenda 21".

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche